



Le 13 décembre 2024

## **Communiqué de presse : Organismes de formation : la Fep-CFDT signe une augmentation des salaires de 2,45% pour 2025**

Dans un contexte de dialogue social dégradé, après une année sans augmentation salariale du fait du désaccord entre les organisations patronales et syndicales, la Fep-CFDT, premier syndicat dans la branche des organismes de formation, a pris ses responsabilités en signant l'avenant sur les minimas sociaux 2025. Ainsi, à partir du mois de janvier prochain, les salarié-e-s des organismes de formation seront en moyenne augmenté-e-s de 2,45%.

Toutefois, pour répondre aux enjeux de juste rémunération et d'attractivité dans la branche, La Fep-CFDT ne peut se satisfaire d'une si faible augmentation salariale. Il y a urgence à repenser en profondeur la relation à l'emploi et l'organisation du travail dans les organismes de formation. Les partenaires sociaux doivent enfin retravailler en profondeur le système de classifications, mais aussi réaliser une juste pesée des emplois, dans un respect impératif de l'égalité professionnelle, même si les employeurs et une partie des organisations syndicales ne semblent pas prêts à le faire.

La Fep-CFDT, premier syndicat représentatif dans la branche des organismes de formation, est fermement engagée pour les salarié-e-s. Elle exige que les employeurs agissent désormais avec le même réalisme et la même responsabilité.